

SCoT du Territoire de Belfort

Observatoire de l'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers Bilan 2011-2013

Programme partenarial

Maître d'ouvrage

Syndicat mixte du SCoT

Autres partenaires

CAB, communautés de communes du T de B

Référents / Contacts

Elsa Lonchamp/ elonchamp@autb.fr

Boris Loichot/ bloichot@autb.fr

Accès

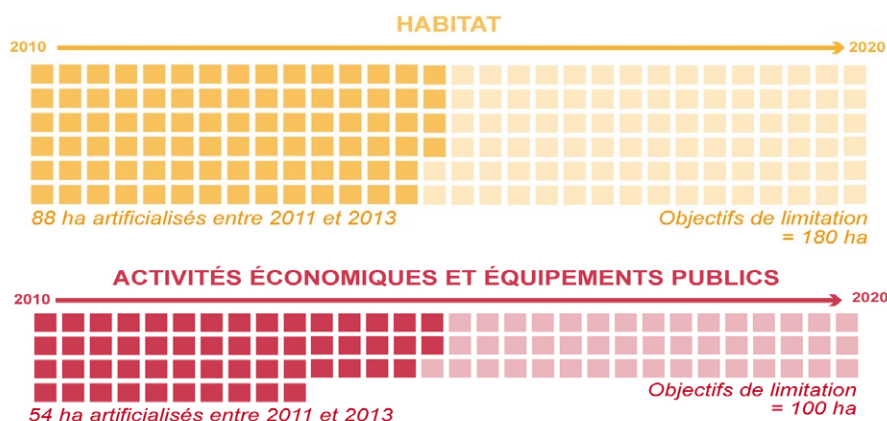
www.scotbelfort.autb.fr



Contexte

Suite à l'approbation du SCoT en février 2014, la réglementation en vigueur demande la mise en place d'un suivi des résultats de l'application des orientations du SCoT à partir d'indicateurs.

Un observatoire a été initié en 2015 pour le suivi de l'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers au regard des objectifs chiffrés de limitation de l'artificialisation hors des emprises urbaines à l'horizon 2020.



Repérage des espaces artificialisés : méthode

La méthode adoptée repose sur un travail de comparaison de photographies aériennes afin d'identifier des espaces naturels, agricoles et forestiers qui sont devenus artificialisés pour de l'habitat, des activités économiques, des infrastructures de transport... Les données cadastrales ainsi que les observatoires départementaux sur les opérations foncières et sur les zones d'activités (AUTB) apportent de l'information complémentaire. Chaque espace repéré est caractérisé et géolocalisé sous Système d'Information Géographique (SIG).

Les données créées et diffusées dans le cadre de l'observatoire s'inscrivent dans la continuité de l'analyse menée sur la période 2000-2010 lors de l'élaboration du SCoT. À partir des photographies aériennes de 2010 (octobre) et 2013 (octobre), un premier bilan de l'artificialisation a pu être fait pour la période 2011-2013. Ces éléments sont mis en parallèle avec les objectifs chiffrés de limitation de l'artificialisation selon les différentes destinations.

Bilan 2011-2013 : résultats

La période 2011-2013 est marquée essentiellement par le développement résidentiel (124 ha sur 197 artificialisés) puis le développement économique (40 ha).

75 % des artificialisations ont été réalisées principalement en extension urbaine (149 ha). Pour autant, la balance entre les artificialisations dans l'emprise urbaine (densification) et en dehors (extension urbaine) s'est améliorée par rapport aux observations faites sur la période 2000-2010.

